

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n°1328, 1329 / 2022 en date du 14 décembre 2022, le Maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur les projets suivants (commune de Villeneuve-sur-Lot) :

- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public communal situé rue Sully et avenue du Maréchal Leclerc en vue de son aliénation,
- Désaffectation et projet de cession d'une partie d'un ancien chemin rural situé au lieu-dit « Vieux-Soubiroux ».

SOMMAIRE

- 1 – Déclassement anticipé partie du domaine public – **rue Sully et av Maréchal Leclerc.....p.3**
- délibération ouverture enquête publique (annexe)
 - arrêté d'enquête publique n°1328 (annexe)
 - photographie affichage sur site (annexe)
 - courriers riverains : parcelles concernées
- 2 - Désaffectation et aliénation d'un chemin rural – **Lieu dit « Vieux Soubiroux »..... p.9**
- délibération ouverture enquête publique (annexe)
 - arrêté d'enquête publique n°1329 (annexe)
 - photographie affichage sur site (annexe)
 - courriers riverains : parcelles concernées
- Annexes..... p.15
- attestations de parution presse
 - lettre de mission commissaire enquêteur
 - affichage Mairie : arrêté + avis enquête
 - DICT

1 - DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - RUE HENRI BARBUSSE

♦ **Notice explicative**

Monsieur AGEL Olivier, pharmacien et gérant de la SC PAULO, a sollicité l'acquisition d'une partie de domaine public située sur la parcelle EN 413 et EN 438, sises 18 avenue du Maréchal Leclerc et rue Sully, à Villeneuve-sur-Lot, afin de créer des places de stationnement nécessaires à son projet de développement.

En effet, cette demande fait suite au projet d'extension et de rénovation de la pharmacie Lafayette, localisée au 14 avenue du Maréchal Leclerc, et pour lequel de nombreux travaux d'aménagement sont envisagés : démolition, construction,...

Au vue de la superficie du projet concerné et de l'activité professionnelle prévue, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), prévoit l'obligation de créer 14 places de stationnement privées en sus de celles existantes à ce jour.

Les projets de démolition de certaines friches permettront d'élargir la voie de circulation sur le parking de cette enseigne pour relier la rue Sully et l'espace de stationnement privé appartenant à Habitalys et donc de dégager un espace suffisant pour les aménagements envisagés.

Néanmoins, la création des 14 places de stationnement ne pourra se faire que lorsque l'ensemble des travaux prévus, notamment en matière de voirie, seront finalisés.

L'emprise destinée à accueillir ce parking est localisée sur le domaine public communal et nécessite, de fait, pour être cédée, d'avoir fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement.

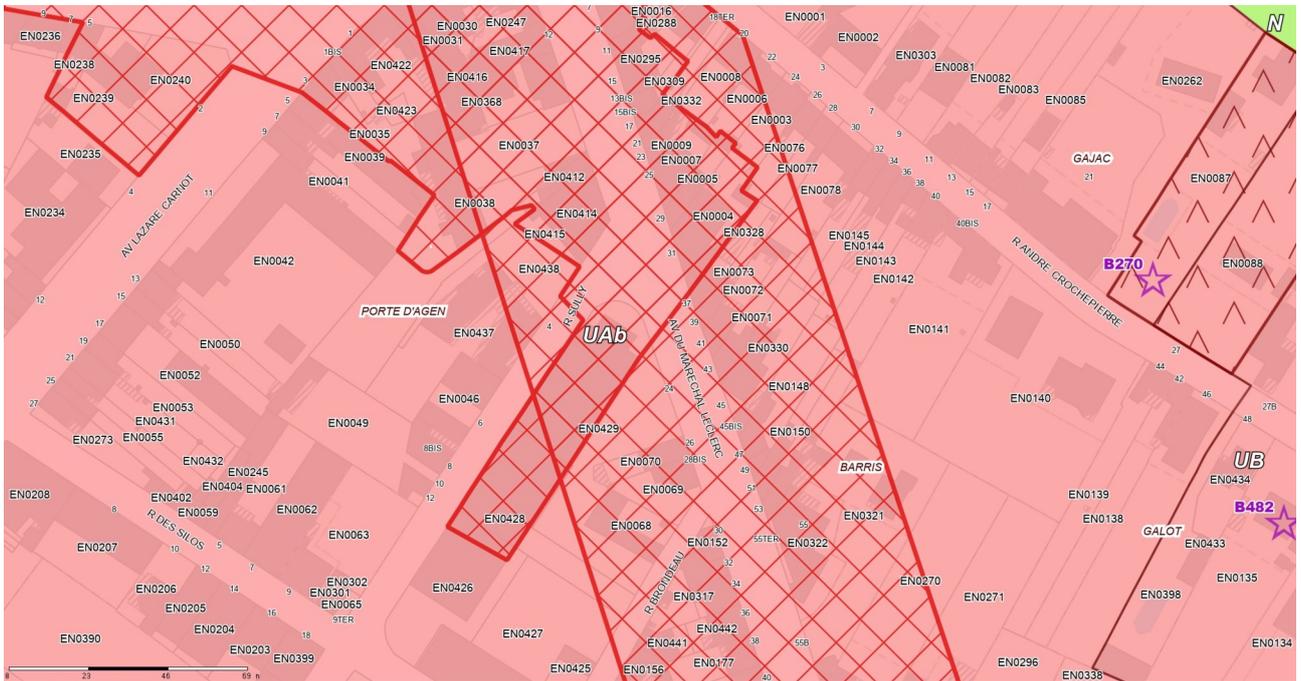
En l'état, cette procédure ne peut être immiscée car elle cloisonnerait l'accès au parking privé d'Habitalys.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'envisager un déclassement par anticipation de la partie de domaine public concerné par le projet de création de places de stationnement, en application de l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

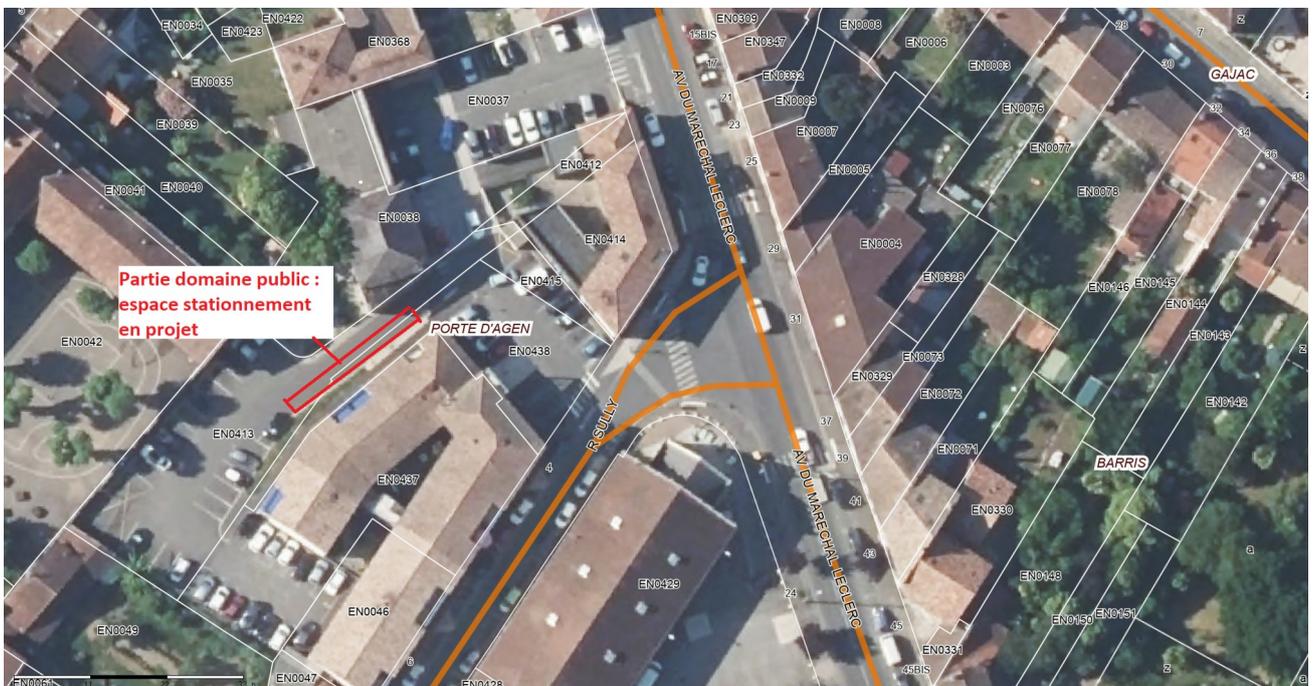
Ce déclassement pourra alors être prononcé dès que sa désaffectation aura été décidée, alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement (délai maximum de 3 ans). Ainsi, le bien peut être vendu tout en continuant à être affecté au service public, et ce pour une durée maximale de trois ans. (délai qui peut être prolongé pour une durée totale de 6 ans, lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction, restauration ou réaménagement)

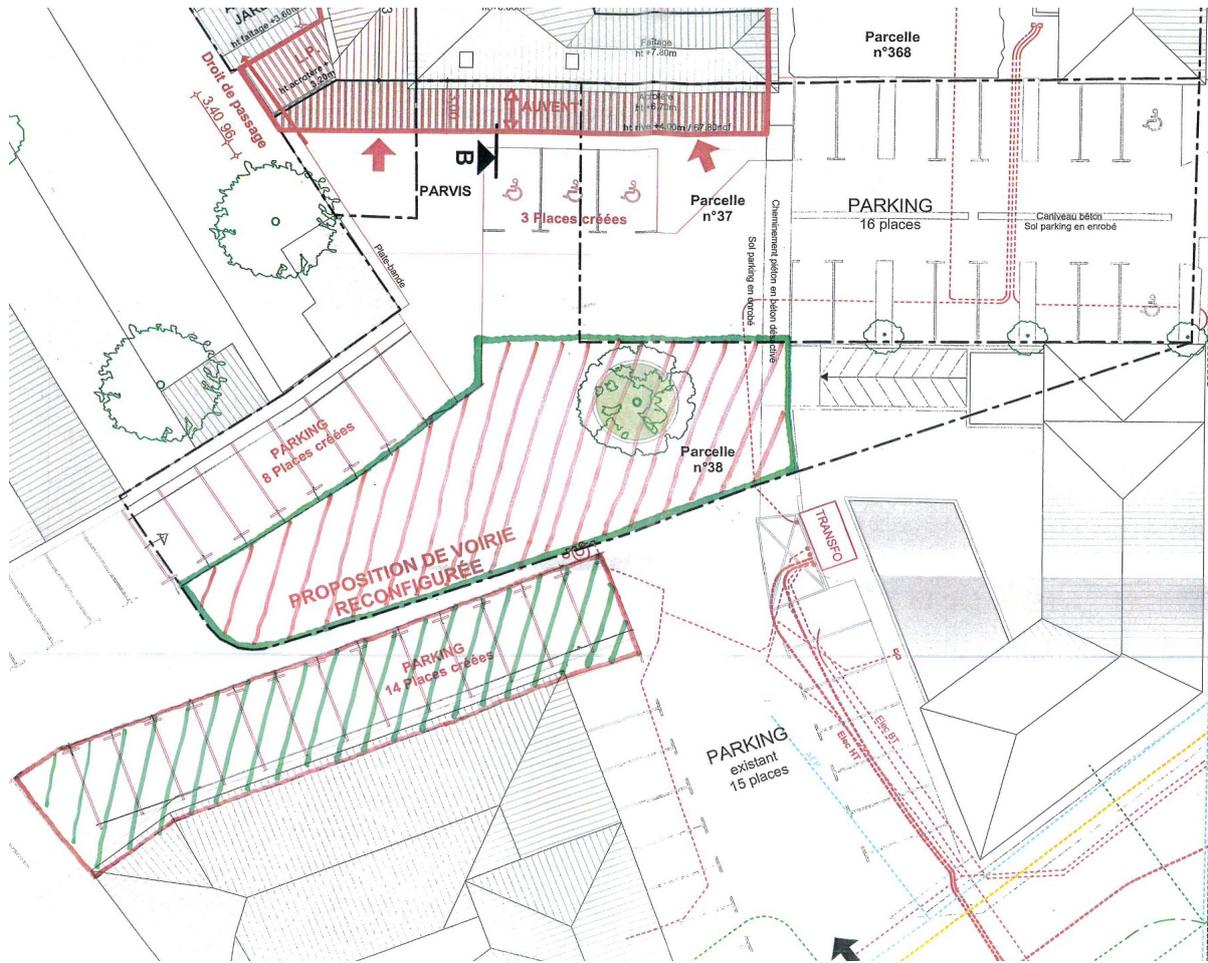
Néanmoins, et en tout premier lieu, s'agissant de domaine public communal, une enquête publique est nécessaire au projet de déclassement par anticipation d'une partie de la parcelle EN 413 et EN 438, sises 18 avenue du Maréchal Leclerc et rue Sully.

- Caractéristiques urbanisme :
- Zonage : Uab
- PLUIh



- Superficie : environ 60 m²









◇ **Liste : information riverains :**

Information enquête publique riverains : n° parcelles
EN0035
EN0037,EN0038,EN0368,EN0412,EN0414
EN0039
EN0040
EN0041
EN0042,EN0413,EN0415,EN0438
EN0046,EN0437
EN0429

2 - DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL - LIEU DIT VIEUX SOUBIROUX

◊ Notice explicative

Une partie d'un ancien chemin rural, non balisé et sans enjeu pour le Comité Départemental du Tourisme, fait désormais office de voie d'accès à la propriété de Madame Plagès Mathilde et Monsieur Fauchié Mickaël, sise 330 route de Soubrioux, à Villeneuve-sur-Lot, et référencée au cadastre sous les numéros 116 et 117 de la section AH.

Madame Plagès et Monsieur Fauchié souhaitent faire l'acquisition de cette emprise pour plusieurs raisons :

- problème d'écoulement des eaux pluviales en direction de leur maison,
- sécurisation de leur propriété,
- projet d'acquisition des autres parcelles jouxtant ce chemin.

Pour ce faire, et conformément aux dispositions des articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient, préalablement à la cession de ce chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage public.

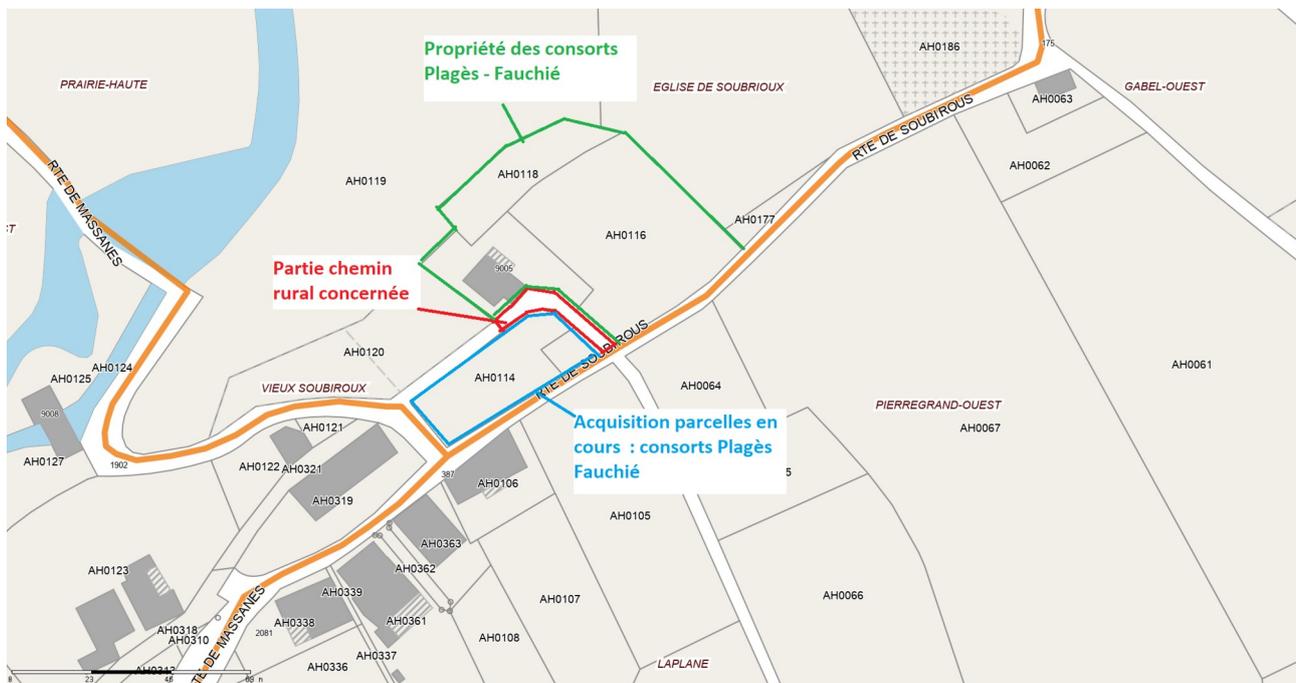
La vente ne pourra être décidée qu'après enquête, et selon les conditions établies dans l'article L. 161-11 du Code Rural.

• Superficie : environ 180 m²

• Caractéristiques urbanisme :

- Zonage : Ap
- PLUIh





◆ Rappel de la procédure en matière de gestion des chemins ruraux

Procédure afférente : (Code rural et de la pêche maritime (CRPM) et Code des relations entre le public et l'administration) :

Conditions d'aliénation d'un chemin rural

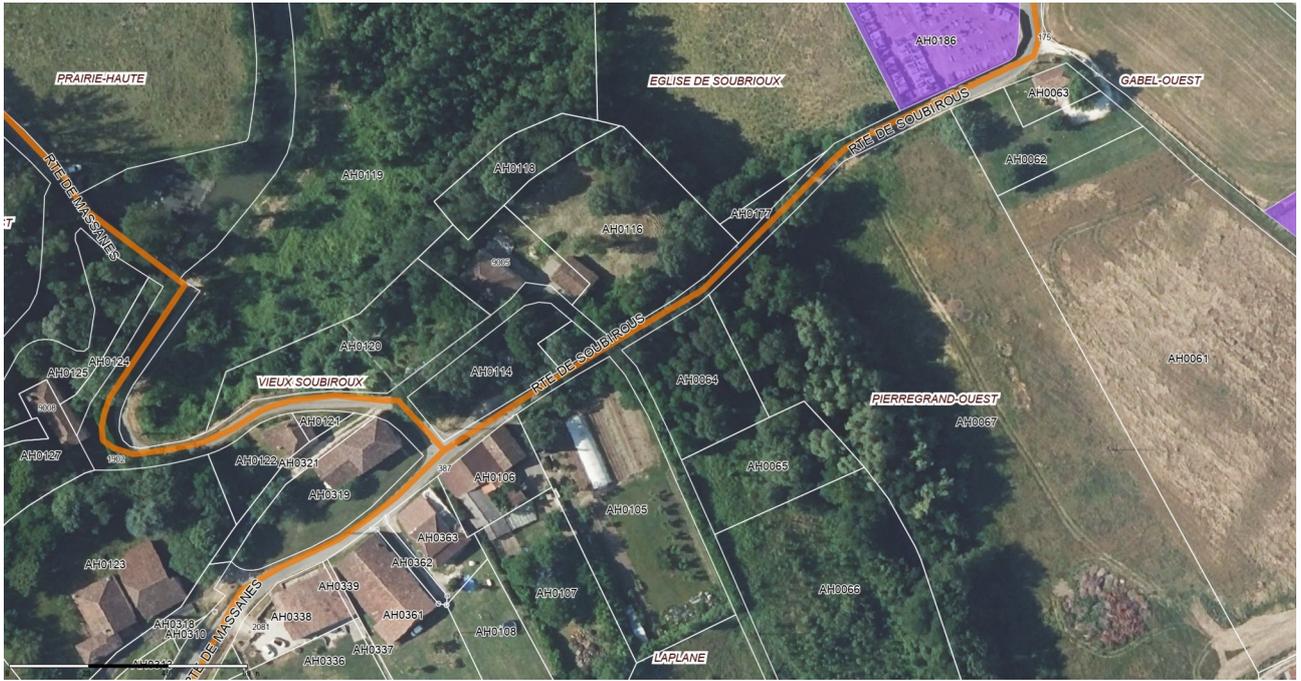
Un chemin rural ne peut être cédé en tout ou partie que si les conditions ci-après sont respectées : (chemin rural : domaine privé communal)

- le chemin, ou le tronçon, n'est plus affecté à l'usage du public,
- une enquête publique a été réalisée préalablement à l'aliénation,
- les propriétaires riverains (après rapport d'enquête) doivent être mis en demeure pour acquérir les terrains attenants à leurs propriétés,
- s'il s'agit d'un chemin inscrit sur le PDPIR (Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée) plan des chemins de randonnée balisés par le CDT) un itinéraire de substitution doit être proposé.

Pour permettre de considérer que le chemin a cessé "d'être affecté à l'usage du public" :

- il ne doit plus satisfaire à des intérêts généraux, c'est à dire ne plus être nécessaire pour relier un lieu public ou ne plus être inscrit au PDIPR,
- la circulation ne doit plus y être générale et réitérée en raison de l'état de la voie (est considéré comme désaffecté un chemin non entretenu par une commune depuis de nombreuses années : CE 25 novembre 1988, Laney).

Pas de déclassement puisque le chemin rural est du domaine privé communal.





Chemin rural non repérable et obstrué



**Chemin : accès uniquement à la propriété privée de M. Fauchié et Mme Plagès :
pas de liaison / pas d'issue / aucune desserte**

◇ **Liste information riverains :**

Information enquête publique riverains : n° parcelles
AH0064
AH0065, AH0067
AH0105, AH0106, AH0107
AH0114, AH0178
AH0115
AH0116, AH0117, AH0118
AH0119
AH0120, AH0319, AH0321
AH0177
AH0363

ANNEXES

1 / Attestations de parution : presse

2 / Lettre de mission commissaire enquêteur

3 / Photographies : affichage sur sites et en Mairie : Avis enquêtes publiques

4 / Avis enquêtes publiques : site internet Mairie

SUD OUEST Annonces

Rencontres

En finir avec le célibat !

Agence de rencontre
Tarif irrésistible
Vous allez être étonné(e)

val 2 COEURS
 Membre du réseau
 Love Expert

Véronique de Val vous reçoit sur rendez-vous au 5 rue Eugène le Roy à Périgueux, en visio, à domicile.

Consultez les annonces sur www.val2coeurs.fr

Tél. : 06 17 46 42 62

Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage. A Schweitzer, 74a, div/24, net, fr, cœur, douce, sensible, coquette, aime la vie et ses plaisirs : balades, nature, musique, activités culturelles, tourisme... Vis imaginez, div, vf, âge/rap, mét indif, jeune d'esprit, simple, soigné, avec des valeurs morales & surtout l'envie de profiter de l'instant présent de 1 relation respectueuse basée sur le respect & la tolérance. Réf 4 ODILE-RENCONTRES, 25 rue Lamartine, 24000 PÉRIGUEUX - 05.24.13.5117

NI CLUB NI AGENCE + de 3400 annonces de P à P avec tél pour des rencontres sérieuses sur votre région.

POINT RENCONTRES MAGAZINE, doc gratuite s/pli discret : 0 800 02 88 02 (service & appel gratuits)

UNIQUE SUR LA REGION! Recevez nos plis discrets des centaines d'annonces de femmes seules avec leur téléphone portable pour des rencontres rapides de particulier à particulier! Appel gratuit 7j/7 de 09h à 23h. Tél: 0805.030.553 SPC.

Femme seule cherche homme libre pour rompre sa solitude. Tél : 05.31.613761. SPC du lundi au samedi de 09h à 22h.

L'amour se prouve, il ne se démonte pas. M. Du Cam, 62a, chef d'ent, div du 24, attentionné, conciliant, c'est l'H entier avec l' très bel état d'esprit. Veut profiter de la vie avec vs, avoir le plaisir de vs retrouver le soir pr échanger, vivre tt simplement en harmonie vs prise de tête. Vis étescé, div, âge/rap, mét indif, votre spontanéité, votre douceur & votre intégrité le séduiront à coup sûr. Réf 267 ODILE-RENCONTRES - 05.24.13.5117

L'essence de l'humour est la sensibilité. S T Colandrea, 34a, cd/24, chef d'ent, l'état d'esprit & l physique robuste et rassurant, volontaire, entreprenant, organisé, analyse vite & bien en te humilité. Sportif, es aime, golf... Aime découvrir car très curieux d'esprit, voyages, histoire, mer, adreie soleil... A également ce côté romantique & cette envie de construire avec l fr, cd, div, vie, âge/rap, mét indif, subtil, à l'oeil & l'intelligence vis, ouverte, bienveillante, féminine pr l'quotidien basée sur le respect mutuel, la confiance avec l grain de folie pr l relation remplie de peps & de bonne humeur. Réf 843 ODILE-RENCONTRES - 05.24.13.5117

Le décor n'est-il pas le complément indispensable de l'oséure? A Antoine, 61a, pré-retraité du 24, div. Et si vs faisiez de votre histoire l oeuvre authentique empreinte d'amour, de rires, d'ouverture... Sens artistique développé: sculpture, peinture, déco... Aime jardinage, lecture... Coureuse d'esprit, est sensible, possède de belles valeurs humanistes. Avec vs est, div, vf, âge/rap, mét indif, a envie de mouvement, de partage, de respect si on + vs étes bricoleur, plus d'hésitation! Réf 687 ODILE-RENCONTRES - 05.24.13.5117

C'est dans la simplicité que perce la beauté. A Andés, 44a, cd/24, adjoint technique, naturelle, douce, loyale est volontaire, dynamique. l fois en confiance, est dévouée, attentionnée, c'est une personne fiable et intègre. Aime se ressourcer ds la nature, randonne, jardiner & également sortir en allant jouer au bowling, profiter des vertus d'l SPA... des plaisirs simples qu'elle s'hte partager avec l compagnon cd, div, vf, âge/rap, mét indif, calme, attentionné pr l relation où le temps permet de approfondir la connaissance de l'un et de l'autre ds l'objectif pourquoi pas de vivre ensemble au quotidien. Réf 759 ODILE-RENCONTRES - 05.24.13.5117

Retrouvez toutes les annonces de votre quotidien sur www.sudouest-annonces.com. Le site annonces de votre région.

Bonnes affaires

Brocante/Collections

Antiquaire achète pour meubler maisons bourgeoises, châteaux & appartements parisiens tableaux, arts d'Asie, peintures chinoises, miroirs dorés, bibelots, sculptures bronzes & marbres, meubles, bijoux, instruments de musique : violons, violoncelles, montres, armes anciennes, pièces or & argent, pâtes de verre, cartes postales anciennes & affiches. Paiement comptant immédiat. Expertises gratuites.

M. CAMPOY / Tel : 06.09.79.19.25 Mail : campoytom@gmail.com 47, rue Notre Dame Bordeaux

NE VENDEZ PLUS RIEN SANS ME CONSULTER. Antiquaire achète cher toutes antiquités.

M. CAMPOY / Tel : 06.09.79.19.25 Mail : campoytom@gmail.com 47, rue Notre Dame Bordeaux

ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER PAIEMENT IMMÉDIAT: MANTEAU DE FOURRURE, SAC DE LUXE BIJOUX ET PIÈCES DE MONNAIES OR ET ARGENT, MONTRES, PENDULES anciennes, TABLEAUX, MIROIRS, VASES, VAISSELLE, ARGENTERIES, CUVRES, ÉTAINS anciens MEUBLES anciens, PIANO

MACHINE A COUDRE (liste non exhaustive) MAISON GUYOT ACHETE DEPUIS 1973! Mail : maison.guyot2@gmail.com Faites une AFFAIRE CONCLUE ! Tél : 06 86 90 22 03

URGENT ! COLLECTIONNEUR ACHÈTE ! Vieux vins et alcools même imbuvables ! -Bourgogne, Bordeaux (tout millésimes) -Champagnes -Alcools anciens (rhum, cognac...) Débarquez de toutes caves! N'hésitez pas à me contacter pour quelques renseignements ! PAIEMENT IMMÉDIAT! Mail : newageantiquite@gmail.com FAITES CONFIANCE A UN PRO RECONNU ! Tél : 06 86 90 22 03

ANTIQUAIRE Expert spécialisé recherche TOUTES COLLECTIONS : insignes réglementaires, décorations, médailles. Principalement en collections même très importantes. Paiement comptant. Expertises et conseils pour successions, partage et assurance. Déplacements dans toute la France. Tél 06.14.62.56.70

Collectionneur achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne etc. même très vieux. Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Rhum, Chartréuse...). Estimations et déplacements gratuits. Paiement comptant. Tél: 06.74.16.07.78

Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 euros, violoncelles minimum 3000 euros même en mauvais état. Me déplace gratuitement. Paiement comptant immédiat. Contacter Mr David 06.45.81.03.03

Divers

AV VIEUX FLUMIER DE CHEVAL (4 ans) composé 10 livres + 1 offert. Livraison offerte. Paille, luzerne, foin (20 kg). Tél 07.87.58.58.56

AV CELLULE PUIVRE S212500 L NEUVE - JAMAIS SERVI- PORTEUR BRAUD SB 60 - REVISE - ADAPTE USINE S2L ACHETE 57230 - PRIX VENTE 40 000€. TEL. 06.78.09.3413

Annonces légales et marchés publics : les quotidiens du Groupe Sud Ouest sont habilités et certifiés pour diffuser les annonces officielles sur les départements de la Nouvelle Aquitaine. sudouest-legales.com

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
 Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-LOT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n° 1328 et 1329 / 2022 en date du 14 décembre 2022, le Maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets suivants :

- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public communal situé rue Sully et avenue du Maréchal-Leclerc en vue de son aliéation,
- Désaffectation et projet de cession d'une partie d'un ancien chemin rural situé au lieu dit Vieux-Soubiroux.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie (Service Patrimoine - 1^{er} étage), pendant 2 semaines consécutives de 17 janvier au 31 janvier 2023 inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et puisse faire enregistrer ses observations éventuelles.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuvesurlot.fr.

M^{me} Sylvie RIVIÈRE, retraitée E.R.D.F., demeurant impasse Loisel 47 000 AGEN est désignée comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie :

- mardi 17 janvier 2023 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- mardi 31 janvier 2023 de 15 h à 17 heures.

Après clôture de l'enquête, M^{me} le Commissaire-Enquêteur transmettra son rapport à Monsieur le Maire de Villeneuve-sur-Lot.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que sur son site internet, où ils pourront être consultés pendant une durée d'un an.

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre avis à la parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

SUD OUEST

Depuis + de 25 ans

MARRE D'ÊTRE SEULE(E) ?

Odile rencontres

Et si vous méritiez une relation sérieuse et des conseils personnalisés ?

OSEZ LE SITE DE RENCONTRES L'AGENCE

www.odile-rencontres.com

25 rue Lamartine - 24000 PÉRIGUEUX
 05 24 13 51 17 / 06 07 71 01 20

HUMOUR

De A à Z, 155 définitions saugrenues, farfelues et cocasses pour rire!

Bordeaux et la Gironde pour rire, un livre de Jean-Pierre Gaudfre, 160 pages

12€

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

Éditions SUD OUEST

LITTÉRATURE & PHOTOS

Huit nouvelles et huit photos lauréats du concours pour célébrer les 200 ans du Pont de pierre.

Des nouvelles du Pont de pierre, 64 pages

Des nouvelles du Pont de pierre, 15 x 10,5 cm

9€

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

Éditions SUD OUEST

2/ Lettre de mission : commissaire enquêteur



Le mercredi 14 décembre 2022

**Direction Réglementation
et Affaires Générales**

Service Patrimoine
Aff. suivie par : FB
Tél.: 05 53 41 53 71

Madame Sylvie RIVIERE
27 Impasse Loisel
47 000 AGEN

Objet : Lettre de mission - « enquête publique »

Madame,

Faisant suite à votre entretien avec Monsieur BAUMLIN Frédéric du service Patrimoine, nous vous confirmons que la collectivité souhaite mener une enquête publique, du mardi 17 janvier au mardi 31 janvier 2023, sur les projets suivants :

- Désaffectation et projet d'aliénation d'une partie d'un ancien chemin rural : Lieu-dit Vieux Soubiroux 47 300 Villeneuve-sur-Lot,
- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public en vue d'un projet de cession : rue Sully et avenue maréchal Leclerc 47 300 Villeneuve-sur-Lot.

Comme évoqué, deux demi-journées de permanences se tiendront en Mairie :

- le jour de l'ouverture : de 8h30 jusqu'à 11h30 – salle des mariages,
- le jour de clôture : de 15h à 17h – salle des mariages .

Nous vous transmettrons, dans le courant du mois de décembre, le dossier complet relatif à cette enquête publique.

Dans cette attente, le service est à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Vous remerciant pour cette collaboration à venir, veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

L'Adjoint au Maire
Charge des travaux, de l'urbanisme,
des marchés publics et du monde combattant
Gerard RÉGNIER



3/ Photographies : affiches avis enquête sur sites et en mairie

Rue Sully



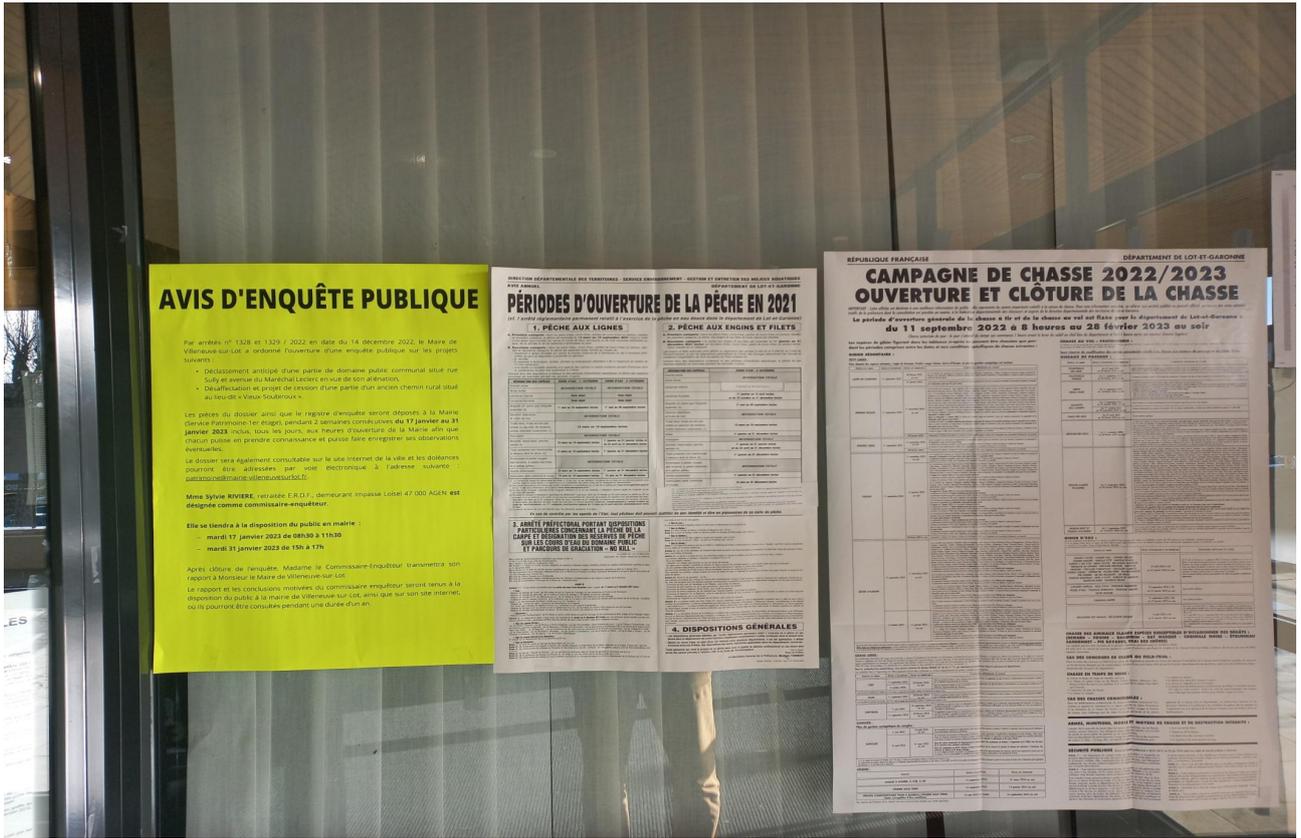


Lieu-dit Vieux Soubiroux





Mairie



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n° 1328 et 1329 / 2022 en date du 14 décembre 2022, le Maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets suivants :

- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public communal situé rue Sully et avenue du Maréchal Léclerc en vue de son affectation ;
- Déaffectation et projet de cession d'une partie d'un ancien chemin rural situé au lieu-dit « Vieux Soubiroux ».

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie (Service Urbanisme) les états pendant 2 semaines consécutives du 17 janvier au 31 janvier 2023, inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et puisse faire enregistrer ses observations éventuelles.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville et les domiciliés pourront être avisés par voie électronique à l'adresse suivante : patrice@mairie.villeneuve-sur-lot.fr.

Mme Sylvie RIVIERE, retraitée E.R.D.F., demeurant impasse Lotet 47 000 AGEN est désignée comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie :

— mardi 17 janvier 2023 de 08h30 à 11h30

— mardi 21 janvier 2023 de 15h à 17h

Après clôture de l'enquête, Madame le Commissaire-Enquêteur transmettra son rapport à Monsieur le Maire de Villeneuve-sur-Lot.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que sur son site internet, où ils pourront être consultés pendant une durée d'un an.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SERVICE DÉVELOPPEMENT - ACTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES
Département de Lot-et-Garonne

PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE EN 2021

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la pêche en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

1. PÊCHE AUX LIGNES

1.1. PÊCHE EN ÉCLAIR

1.2. PÊCHE À LA LIGNE

1.3. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR

1.4. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.5. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.6. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.7. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.8. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.9. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.10. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.11. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.12. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.13. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.14. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.15. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.16. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.17. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.18. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.19. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.20. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.21. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.22. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.23. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.24. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.25. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.26. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.27. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.28. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.29. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.30. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.31. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.32. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.33. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.34. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.35. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.36. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.37. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.38. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.39. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.40. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.41. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.42. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.43. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.44. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.45. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.46. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.47. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.48. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.49. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.50. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.51. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.52. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.53. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.54. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.55. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.56. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.57. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.58. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.59. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.60. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.61. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.62. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.63. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.64. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.65. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.66. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.67. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.68. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.69. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.70. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.71. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.72. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.73. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.74. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.75. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.76. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.77. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.78. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.79. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.80. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.81. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.82. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

1.83. PÊCHE À LA LIGNE EN ÉCLAIR EN ÉCLAIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

CAMPAGNE DE CHASSE 2022/2023 OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA CHASSE

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

Le 1^{er} arrêté réglementaire portant sur la chasse en eau douce dans le département de Lot-et-Garonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés n° 1328 et 1329 / 2022 en date du 14 décembre 2022, le Maire de Villeneuve-sur-Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les projets suivants :

- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public communal situé rue Sully et avenue du Maréchal Leclerc en vue de son aliénation,
- Désaffectation et projet de cession d'une partie d'un ancien chemin rural situé au lieu-dit « Vieux-Soubiroux ».

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie (Service Patrimoine-1er étage), pendant 2 semaines consécutives **du 17 janvier au 31 janvier 2023** inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et puisse faire enregistrer ses observations éventuelles.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuvesurlot.fr.

Mme Sylvie RIVIERE, retraitée E.R.D.F., demeurant impasse Loisel 47 000 AGEN **est désignée comme commissaire-enquêteur.**

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie :

- **mardi 17 janvier 2023 de 08h30 à 11h30**
- **mardi 31 janvier 2023 de 15h à 17h**

Après clôture de l'enquête, Madame le Commissaire-Enquêteur transmettra son rapport à Monsieur le Maire de Villeneuve-sur-Lot

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Villeneuve-sur-Lot, ainsi que sur son site internet, où ils pourront être consultés pendant une durée d'un an.



ARRÊTÉ N° 1329 /2022

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC SITUÉE RUE SULLY ET AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC, A VILLENEUVE-SUR-LOT, EN VUE D'UNE CESSION

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-1 et suivants, R.141-4 et suivants,

Vu les articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération n°140 du conseil municipal en date du 12 décembre 2022 autorisant l'ouverture d'une enquête publique,

Vu la délibération n°67 en date du 30 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

ARRÊTE

ARTICLE 1ER

Une enquête publique se déroulera du **17 janvier au 31 janvier 2023 inclus**, soit une durée de quinze jours, pour le projet suivant :

- Déclassement anticipé d'une partie de domaine public en vue d'un projet de cession : rue Sully et avenue maréchal Leclerc 47 300 Villeneuve-sur-Lot

ARTICLE 2

Madame Sylvie RIVIERE, demeurant 27 impasse Loisel 47000 AGEN, est désignée comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier d'enquête comprennent une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire comportant l'indication des limites de la voie communale et les emprises des terrains concernés, la liste des propriétaires concernés.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Service du Patrimoine (1er étage), pendant toute la durée de l'enquête du **17 janvier au 31 janvier 2023 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à l'attention

de Madame le Commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville 3 Boulevard de la République 47300 Villeneuve-sur-Lot.
Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même durée sur le site internet de la mairie de Villeneuve-sur-Lot et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuveurlot.fr.

ARTICLE 5

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, les observations du public, aux jours et horaires suivants :

- le mardi 17 janvier 2023 de 8h30 à 11h30,
- le mardi 31 janvier 2023 de 15h à 17 h.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Villeneuve-sur-Lot avec ses conclusions.

ARTICLE 7

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture.

Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-Enquêteur, la délibération devra être motivée.

ARTICLE 8

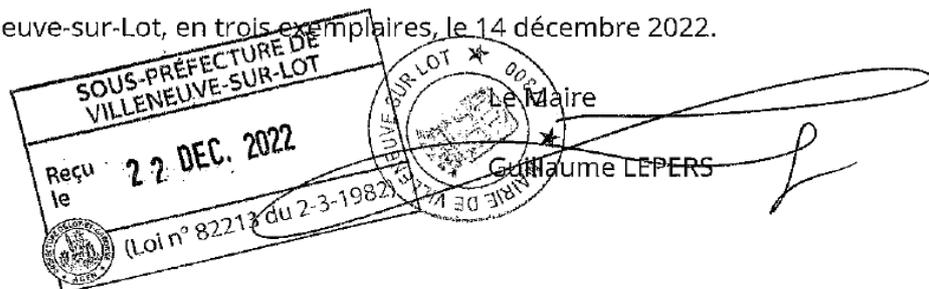
Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête sera également publié dans deux journaux régionaux selon les modalités requises.

ARTICLE 9

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Madame le Commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement transmis à Monsieur le Sous-Préfet et dont ampliation sera notifiée au Commissaire-enquêteur, affichée en Mairie, et annexée au dossier d'enquête.

Fait à Villeneuve-sur-Lot, en trois exemplaires, le 14 décembre 2022.



VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Heure de la séance : 19 h 30

Date d'envoi de la convocation : 06 décembre 2022

Président de séance : M. Guillaume LEPERS (Maire)

Secrétaire de séance : Mme Léah THOMAS-BOLLINI

Étaient présents : MM. et Mmes BALLEROY Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, CAGNIN Dominique, CLERC Xavier, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANERI Florence, HENAULT-BLINEAU Estelle, HUC Serge, LADRECH Frédéric, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MARS Xavier, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice, ZEZYMBROUCK Eric

Étaient représentés : M. BERTHOUMIEUX VINCENT par M. Brice VOGLER, Mme CHARGROS Dominique par Mme Léah THOMAS-BOLLINI, M. GUEUDIN Freddy à M. Eric ROSIER, M. GUILIANO Antoine à M. MARS Xavier, M. MACALLI Daniel par Mme HENAULT-BLINEAU Estelle, Mme MOLDOVAN Dalia par Mme LEVEQUE Catherine, M. ZIANI Samir par M. CLERC Xavier, Mme MANDILE-PICOT Laurence par Mme DE BRONDEAU Chantal, M. LAVILLE Michel par Mme VAQUIER Béatrice

Était absente : Mme PINZANO Nadine

Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET DE DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC SITUÉE SUR LA PARCELLE EN 413, SISE 18 AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC, À VILLENEUVE-SUR-LOT, EN VUE D'UNE CESSION.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 161-1 et R. 161-25 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code la Voirie Routière,
Vu l'avis favorable de la commission du Patrimoine.

Monsieur AGEL Olivier, pharmacien et gérant de la SC PAULO, a sollicité l'acquisition d'une partie de domaine public située sur la parcelle EN 413 et EN 438, sises 18 avenue du Maréchal Leclerc et rue Sully, à Villeneuve-sur-Lot, afin de créer des places de stationnement nécessaires à son projet de développement.

En effet, cette demande fait suite au projet d'extension et de rénovation de la pharmacie Lafayette, localisée au 14 avenue du Maréchal Leclerc, et pour lequel de nombreux travaux d'aménagement sont envisagés : démolition, construction,...

Accusé de réception en préfecture 047-214703233-20221212-140-DE Date de réémission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022
--

Au vue de la superficie du projet concerné et de l'activité professionnelle prévue, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), prévoit l'obligation de créer 14 places de stationnement privées en sus de celles existantes à ce jour.

Les projets de démolition de certaines friches permettront d'élargir la voie de circulation sur le parking de cette enseigne pour relier la rue Sully et l'espace de stationnement privé appartenant à Habitalys et donc de dégager un espace suffisant pour les aménagements envisagés.

Néanmoins, la création des 14 places de stationnement ne pourra se faire que lorsque l'ensemble des travaux prévus, notamment en matière de voirie, seront finalisés.

L'emprise destinée à accueillir ce parking est localisée sur le domaine public communal et nécessite, de fait, pour être cédée, d'avoir fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement.

En l'état, cette procédure ne peut être immiscée car elle cloisonnerait l'accès au parking privé d'Habitalys.

Dans ce contexte, il apparaît opportun d'envisager un déclassement par anticipation de la partie de domaine public concerné par le projet de création de places de stationnement, en application de l'article L. 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Ce déclassement pourra alors être prononcé dès que sa désaffectation aura été décidée, alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement (délai maximum de 3 ans). Ainsi, le bien peut être vendu tout en continuant à être affecté au service public, et ce pour une durée maximale de trois ans. (délai qui peut être prolongé pour une durée totale de 6 ans, lorsque la désaffectation dépend de la réalisation d'une opération de construction, restauration ou réaménagement)

Néanmoins, et en tout premier lieu, s'agissant de domaine public communal, une enquête publique est nécessaire au projet de déclassement par anticipation d'une partie de la parcelle EN 413 et EN 438, sises 18 avenue du Maréchal Leclerc et rue Sully.

Ce dossier d'enquête publique permettra de déterminer la faisabilité de cette opération et sera constitué de :

- - la présente délibération,
- - l'arrêté municipal prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- - une notice explicative,
- - un plan de situation,
- - un plan parcellaire,
- - l'extrait du document graphique et du règlement du PLU applicables à la zone.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 25 / Représentés : 9

Suffrages exprimés : 34 / Pour : 34

Décide,

- 1) D'autoriser, Monsieur le Maire, à engager la procédure d'enquête publique préalable au projet de déclassement anticipé d'une partie du domaine public communal, sises 18 avenue du Maréchal Leclerc et rue Sully, à Villeneuve-sur-Lot, à la demande de Monsieur AGEL Olivier, gérant de la SC PAULO ;

Accusé de réception en préfecture 047-214703233-20221212-140-DE Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022
--

- 2) D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet ;
- 3) De solliciter auprès de Monsieur AGEL Olivier, gérant de la SC PAULO, une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50 euros.

Villeneuve-sur-Lot, le 12 décembre 2022

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Télétransmise le 14 DEC. 2022

Affichée le 16 DEC. 2022

Certifiée exécutoire le 16 DEC. 2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.



ARRÊTÉ N° 1328 / 2022

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉSAFFECTATION ET AU PROJET D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN RURAL – LIEU-DIT VIEUX SOUBIROUX A VILLENEUVE-SUR-LOT

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-1 et suivants, R.141-4 et suivants,

Vu les articles L. 134-1, R. 134-5 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération n° 139 du conseil municipal en date du 12 décembre 2022 autorisant l'ouverture d'une enquête publique,

Vu la délibération n°67 en date du 30 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

ARRÊTE

ARTICLE 1ER

Une enquête publique se déroulera du **17 janvier au 31 janvier 2023 inclus**, soit une durée de quinze jours, pour le projet suivant :

- Désaffectation et projet d'aliénation d'une partie d'un ancien chemin rural :
Lieu-dit Vieux Soubiroux 47 300 Villeneuve-sur-Lot

ARTICLE 2

Madame Sylvie RIVIERE, demeurant 27 impasse Loisel 47000 AGEN, est désignée comme Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier d'enquête comprennent une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire comportant l'indication des limites de la voie communale et les emprises des terrains concernés, la liste des propriétaires concernés.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Service du Patrimoine (1er étage), pendant toute la durée de l'enquête du **17 janvier au 31 janvier 2023 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner

éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à l'attention de Madame le Commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville 3 Boulevard de la République 47300 Villeneuve-sur-Lot.
Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même durée sur le site internet de la mairie de Villeneuve-sur-Lot et les doléances pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-villeneuvesurlot.fr.

ARTICLE 5

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en Mairie de Villeneuve-sur-Lot, les observations du public, aux jours et horaires suivants :

- le mardi 17 janvier 2023 de 8h30 à 11h30,
- le mardi 31 janvier 2023 de 15h à 17 h.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Villeneuve-sur-Lot avec ses conclusions.

ARTICLE 7

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture.

Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-Enquêteur, la délibération devra être motivée.

ARTICLE 8

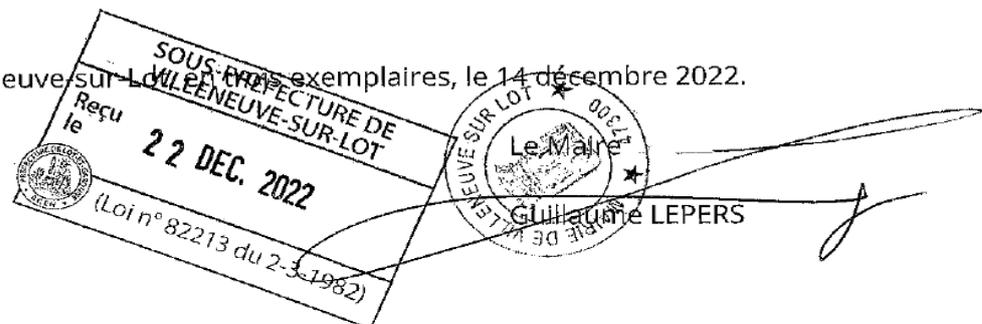
Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête sera également publié dans deux journaux régionaux selon les modalités requises.

ARTICLE 9

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Madame le Commissaire-enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement transmis à Monsieur le Sous-Préfet et dont ampliation sera notifiée au Commissaire-enquêteur, affichée en Mairie, et annexée au dossier d'enquête.

Fait à Villeneuve-sur-Lot, en deux exemplaires, le 14 décembre 2022.



VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2022

Heure de la séance : 19 h 30

Date d'envoi de la convocation : 06 décembre 2022

Président de séance : M. Guillaume LEPERS (Maire)

Secrétaire de séance : Mme Léah THOMAS-BOLLINI

Étaient présents : MM. et Mmes BALLEROY Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, CAGNIN Dominique, CLERC Xavier, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANERI Florence, HENAUULT-BLINEAU Estelle, HUC Serge, LADRECH Frédéric, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MARS Xavier, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice, ZEZYMBROUCK Eric

Étaient représentés : M. BERTHOUMIEUX VINCENT par M. Brice VOGLER, Mme CHARGROS Dominique par Mme Léah THOMAS-BOLLINI, M. GUEUDIN Freddy à M. Eric ROSIER, M. GIULIANO Antoine à M. MARS Xavier, M. MACALLI Daniel par Mme HENAUULT-BLINEAU Estelle, Mme MOLDOVAN Dalia par Mme LEVEQUE Catherine, M. ZIANI Samir par M. CLERC Xavier, Mme MANDILE-PICOT Laurence par Mme DE BRONDEAU Chantal, M. LAVILLE Michel par Mme VAQUIER Béatrice

Était absente : Mme PINZANO Nadine

Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉSAFFECTATION ET AU PROJET DE CESSATION D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN RURAL SITUÉ AU LIEU-DIT « VIEUX-SOUBIROUX ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 161-1 et R. 161-25 et suivants,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu la demande de Madame Plagès et Monsieur Fauchié demeurant 330 route de Soubirous, à Villeneuve-sur-Lot,

Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine.

Une partie d'un ancien chemin rural, non balisé et sans enjeu pour le Comité Départemental du Tourisme, fait désormais office de voie d'accès à la propriété de Madame Plagès Mathilde et Monsieur Fauchié Mickaël, sise 330 route de Soubirous, à Villeneuve-sur-Lot, et référencée au cadastre sous les numéros 116 et 117 de la section AH.

Madame Plagès et Monsieur Fauchié souhaitent faire l'acquisition de cette emprise pour plusieurs raisons :

- *problème d'écoulement des eaux pluviales : pente vers leur maison,*
- *sécurisation de leur propriété,*
- *projet d'acquisition des autres parcelles jouxtant ce chemin.*

Accusé de réception en préfecture 047-214703233-20221212-139-DE Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022
--

Pour ce faire, et conformément aux dispositions des articles L. 161-10 et R. 161-25 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient, préalablement à la cession de ce chemin rural, de réaliser une enquête publique afin de constater la désaffectation de son usage public.

La vente ne pourra être décidée qu'après enquête, et selon les conditions établies dans l'article L. 161-11 du Code Rural.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 25 / Représentés : 9

Suffrages exprimés : 34 / Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une partie d'un ancien chemin rural situé au lieu « Vieux-Soubiroux », à Villeneuve-sur-Lot, et mi-toyen aux parcelles AH 115 – 114 et AH 116 – 117,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet,

ARTICLE 3 : de solliciter auprès de Madame Plagès et Monsieur Fauchlé une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50 euros.

Villeneuve-sur-Lot, le 12 décembre 2022

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Télétransmise le 14 DEC. 2022

Affichée le 16 DEC. 2022

Certifiée exécutoire le 16 DEC. 2022

Guillaume LEPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.